

# SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE NOGENT SUR VERNISSON – 18 MAI 2018

L'an deux mille dix-huit, le **dix-huit mai**, à vingt heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 11 mai par Madame le Maire, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Madame la 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire Bernadette CORJON, Madame le Maire étant empêchée.

**Etaient Présents** : Bernadette CORJON, Jean-Loup OUDIN (a reçu procuration de Jean-Paul PINAUD), Gratiane DES DORIDES, Sylvain PHILIPPOT (a reçu procuration de Jean-Marc SECQUEVILLE), Annie GREGOIRE, Jean-Luc PICARD, Isabelle CAILLEAU, Véronique DAL PONT (arrivée à 20h10), Raul DA SILVA BRAS, Monique PIOT (a reçu procuration de Maryse TRIPIER), Sophie MALGOURIS (a reçu procuration de Philippe MOREAU), Dominique DENIS, Guy BENTEO, Michèle BERTRAND (a reçu procuration de Francis PERRIER), formant la majorité des membres en exercice.

**Absents excusés** : Jean-Paul PINAUD (a donné procuration à Jean-Loup OUDIN), Jean-Marc SECQUEVILLE (a donné procuration à Sylvain PHILIPPOT), Maryse TRIPIER (a donné procuration à Monique PIOT), Philippe MOREAU (a donné procuration à Sophie MALGOURIS), Francis PERRIER (a donné procuration à Michèle BERTRAND)

**Absentes** : Eliane COGNOT, Dominique DE WILDE, Dorothee GALOPIN

Monsieur Guy BENTEO est nommé secrétaire de séance.

---

## **OUVERTURE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

Madame la 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire ouvre la séance et demande à l'assemblée de bien vouloir excuser Madame le Maire, absente pour raisons de santé.

## **INFORMATIONS DIVERSES**

La date de la **prochaine réunion du Conseil Municipal** sera communiquée dès que possible.

Une **animation Petit Déjeuner** aura lieu à l'école élémentaire le jeudi 24 mai à partir de 9h, en partenariat avec notre prestataire de restauration scolaire. Mesdames Bernadette Corjon et Gratiane Des Dorides soulignent que la diététicienne sera présente à l'occasion de cette animation, qui permettra d'évoquer l'alimentation avec les enfants. A la demande de Madame Monique Piot, il est précisé que tous les conseillers municipaux sont les bienvenus.

Madame Bernadette Corjon informe l'assemblée que Madame Isabelle Cailleau a déménagé depuis le 15 mai dernier à Châtillon-Coligny.

## **INTERCOMMUNALITE**

La **prochaine réunion du Conseil Communautaire** aura lieu le mardi 22 mai à 19h à Lorris.

## **DECISIONS FINANCIERES prises par Madame le Maire**

Madame la 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire donne lecture des dernières décisions financières :

- Sport France / Aménagement du stade (pare ballons, abri touche, etc.) : 13 842.84 €
- Elec Nico / Mise en conformité armoire électrique château : 540 €
- Segima / Baie de brassage et alarme médiathèque : 3 291.76 €
- Oxytoit / Réparation toiture Eglise : 3 516 €

La Commune a obtenu une subvention et une avance à taux zéro pour l'opération de réhabilitation de la canalisation d'eaux usées rue du 11 novembre ; le plan définitif de financement des travaux s'établit comme suit :

<b>Dépenses en HT</b>		<b>Recettes en HT</b>	
Maitrise d'œuvre	13 350,00 €	Subventions	
Marché de travaux	289 667,00 €	Agence Eau MOE	2 375,00 €
Diagnostic amiante	200,00 €	Agence Eau Travaux	86 060,00 €
Levée topographique	705,00 €	Etat DETR 2017	47 710,00 €
Etude géotechnique	3 690,00 €	Agence Eau Avance à taux zéro	43 030,00 €
Mission SPS	960,00 €	Autofinancement	131 768,00 €
Essais sur réseaux neufs	2 371,00 €		
<b>Total dépenses</b>	<b>310 943,00 €</b>	<b>total recettes</b>	<b>310 943,00 €</b>

## ORDRE DU JOUR

### 1/ Opération de construction de l'école maternelle : demande de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) 2018

(annule et remplace la délibération du 20 avril 2018)

Madame la 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire rappelle au Conseil Municipal l'opération de construction d'une école maternelle, sur le site actuel de l'école élémentaire publique, pour laquelle la Commune s'est adjoint une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage réalisée par le Bureau d'Etudes Avensia.

Le bureau d'études a établi le programme d'aménagement et son coût prévisionnel après études du site d'implantation, ainsi que recueil et analyse des besoins. Le coût prévisionnel de l'opération s'élève à 1 784 054.91 € HT, soit 2 138 360.90 € TTC.

Madame la 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire informe le Conseil Municipal que ce programme de travaux pourrait être éligible à la DSIL 2018 (Dotation de Soutien à l'Investissement Local).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- adopte l'opération de construction de l'école maternelle publique, pour un montant prévisionnel de 1 784 054.91 € HT, soit 2 138 360.90 € TTC,
- adopte le plan de financement ci-dessous :

<b>Dépenses</b>	<b>€ HT</b>	<b>€ TTC</b>	<b>Recettes</b>	<b>€ HT</b>	<b>€ TTC</b>
Honoraires	239 500,58 €	285 875,26 €	DSIL 2018		
Travaux	1 529 656,53 €	1 835 587,84 €	(35 % de 1 million € HT)	350 000,00 €	350 000,00 €
Charges foncières	14 897,80 €	16 897,80 €	Département du Loiret		
			Appel à projet d'intérêt communal	50 000,00 €	50 000,00 €
			Appel à projet Crédits d'Etat	18 000,00 €	18 000,00 €
			Autofinancement	1 366 054,91 €	1 720 360,90 €
<b>Total dépenses</b>	<b>1 784 054,91 €</b>	<b>2 138 360,90 €</b>	<b>Total recettes</b>	<b>1 784 054,91 €</b>	<b>2 138 360,90 €</b>

- sollicite une subvention de 350 000 euros au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) 2018 (soit 35 % d'un montant de dépenses plafonné à 1 million d'euros HT),
- autorise Madame le Maire à réaliser toutes les formalités et à signer tout document relatif à cette affaire,
- dit que les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2018.

Au cours des débats, Madame Bernadette Corjon précise qu'il convient de compléter la délibération prise lors du dernier conseil, qui ne comportait pas le plan de financement de l'opération.

## **2/ Concert de fin d'année : demande de subvention auprès du Département du Loiret, au titre du Fonds d'Accompagnement Culturel aux Communes**

Madame la 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire propose au Conseil Municipal d'organiser un concert le samedi 1<sup>er</sup> décembre 2018, qui serait interprété par le chœur Orléans'Little Song. Le coût du spectacle s'élèverait à 1 500 euros.

Madame la 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à solliciter le fonds d'accompagnement culturel aux communes du Département du Loiret pour le financement de ce spectacle. L'aide du Département s'élèverait à 50 % d'une dépense plafonnée à 3 000 euros. Le coût restant à la charge de la Commune serait donc de 750 euros.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE l'organisation du concert interprété par le chœur Orléans'Little Song, pour un montant de 1 500 euros,
- AUTORISE Madame le Maire à solliciter le fonds d'accompagnement culturel aux communes du Département du Loiret,
- AUTORISE Madame le Maire à signer tout document relatif à ce projet,
- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget (chap. 011)

Au cours des débats et suite à une question de Madame Monique Piot, Monsieur Jean-Loup Oudin précise que le concert, composé de chants gospel, aura lieu à l'église. Il informe également l'assemblée que le spectacle 2019, dont la date sera communiquée ultérieurement, sera donné par un orchestre classique, à l'espace des étangs qui a déjà été réservé.

## **3/ Convention de groupement de commandes pour une prestation de nettoyage des vitres**

Madame la 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire donne lecture d'un projet de convention entre les Communes de Fréville du Gâtinais et de Nogent sur Vernisson, le Syndicat Intercommunal d'Intérêt Scolaire de Montbouy/La Chapelle sur Aveyron, et la Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais, en vue de la création d'un groupement de commandes pour une prestation de nettoyage des vitres.

La convention constitutive fixe les modalités d'organisation et de fonctionnement de ce groupement de commande : coordination du groupement, modalités d'élaboration des documents de consultation, passation et attribution du marché.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE la convention en vue de la création d'un groupement de commandes avec les Communes de Fréville du Gâtinais et de Nogent sur Vernisson, le Syndicat Intercommunal d'Intérêt Scolaire de Montbouy/La Chapelle sur Aveyron, et la Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais, pour une prestation de nettoyage des vitres, telle qu'annexée,
- AUTORISE Madame le Maire à signer ladite convention ainsi que toutes pièces relatives à ce dossier.

## **4/ Règlement intérieur des services périscolaires pour la rentrée scolaire 2018-2019**

Madame la 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire présente à l'assemblée le projet de règlement intérieur relatif aux accueils périscolaires, à la pause méridienne et aux transports scolaires pour les écoles maternelle et élémentaire.

Ce règlement intérieur, qui serait applicable à compter de la rentrée scolaire 2018-2019, vise à définir le fonctionnement des différents services : modalités d'inscription, de fréquentation et de facturation, horaires des accueils, conditions d'encadrement, droits et devoirs des utilisateurs, etc.

Après en avoir délibéré, à 16 voix pour, 1 voix contre (Philippe MOREAU) et 2 abstentions (Monique PIOT et Maryse TRIPIER), le Conseil Municipal :

- APPROUVE le règlement intérieur des accueils périscolaires, de la pause méridienne et des transports scolaires, pour les écoles maternelle et élémentaire, applicable à compter de la rentrée scolaire 2018-2019, tel qu'annexé à la présente délibération,
- PRECISE que ce document sera affiché dans les différents locaux d'accueil, et notifié aux parents d'élèves utilisant les différents services,
- AUTORISE Madame le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Au cours des débats, Madame Sophie Malgouris, membre de la commission qui a travaillé sur le projet de règlement, précise qu'elle est favorable à ce document qui a le mérite d'exister et de donner un cadre. Mais elle déplore que les propositions de modifications qu'elle a transmises n'aient pas été intégrées au texte présenté au conseil municipal, tout en reconnaissant les avoir envoyées hors délai. Ces modifications concernaient par exemple l'utilisation du site internet pour les inscriptions, l'interdiction de vapoter, etc. Madame Gratiane Des Dorides rappelle que l'idée principale était d'avoir un règlement se rapprochant le plus possible de celui de l'école, à destination des parents et des enfants. Elle signale que ce document doit être finalisé car il sera envoyé début juin aux familles avec les dossiers d'inscription pour la rentrée scolaire 2018-2019, et qu'il était difficile d'intégrer d'autres modifications. Monsieur Raul Da Silva Bras souligne que des avenants pourront être réalisés ultérieurement. Madame Sophie Malgouris en convient, mais trouve dommage de ne pas intégrer les modifications, et a le sentiment d'avoir perdu son temps.

Madame Monique Piot demande des précisions sur la partie relative aux transports scolaires, et souhaite savoir si un animateur est présent dans le car. Madame Gratiane Des Dorides le confirme, bien que cela ne soit pas indiqué dans le règlement. Elle rappelle que le règlement est évolutif, et qu'il conviendra de le reprendre si nécessaire chaque année.

Enfin, Madame Monique Piot souhaite savoir si le PEDT est toujours d'actualité. Il est précisé que le renouvellement du PEDT avait été envoyé aux services de l'inspection académique avant la parution du décret autorisant le retour à la semaine scolaire de 4 jours, mais que la Commune n'a pas eu de retour sur le document transmis. Il y avait également par ailleurs un flou concernant la possibilité de conserver le PEDT avec la suppression des TAPs.

#### **5/ Avenant n°1 à la convention avec la CAF du Loiret « mon compte partenaire »**

Madame la 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire rappelle à l'Assemblée les termes de la délibération n° 2017-117 en date du 15 décembre 2017 relative à la convention signée avec la CAF du Loiret pour l'accès à « mon compte partenaire ». La convention a pour but de permettre aux agents communaux en charge des services périscolaires d'avoir accès aux éléments nécessaires aux inscriptions et à la facturation des utilisateurs de ces services.

Madame la 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire présente au Conseil Municipal l'avenant n° 1 qu'il convient désormais d'approuver entre la Commune et la CAF du Loiret, et qui intègre dans les missions de la Commune la gestion d'ALSH pour la garderie périscolaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE l'avenant n° 1 à la convention « Accès à mon compte partenaire » entre la CAF du Loiret et la Commune de Nogent sur Vernisson,
- AUTORISE Madame le Maire à signer ledit avenant, et tout document relatif à cette affaire.

#### **6/ Médiathèque communale : mise au pilon de documents**

Madame la 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire expose à l'assemblée qu'un certain nombre de livres en service depuis plusieurs années à la Médiathèque communale sont dans un état ne permettant plus une utilisation normale et doivent être déclassés.

52 livres seraient à déclasser pour leur aspect défraîchi, leur usure matérielle ou bien pour l'obsolescence de leur contenu.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DIT que les 52 livres en service depuis plusieurs années à la Médiathèque communale, dont la liste est annexée à la présente délibération, sont retirés des collections,
- DIT que les livres déclassés seront cédés ou détruits.

#### **QUESTIONS DIVERSES**

Madame Monique Piot souhaite savoir pour quelles raisons l'animation « le théâtre magique », qui était programmée fin avril, n'a pas eu lieu. Monsieur Jean-Loup Oudin le déplore, car leur venue a nécessité beaucoup de travail, notamment pour faire respecter l'interdiction de stationner sur la place de la République. Monsieur Jean-Loup Oudin était chargé de les accueillir le dimanche matin, et de

percevoir le droit de place, malheureusement leur camion était coincé par des voitures à Briare où ils donnaient une représentation la veille. Madame Bernadette Corjon précise que les artistes sont tout de même venus le dimanche après-midi pour prévenir le public, et récupérer leurs publicités. Madame Dominique Denis suggère de les réinviter sur la Commune.

Fin de séance : 20h27

<b>Membres du conseil municipal présents lors de la séance du conseil municipal en date du 18 mai 2018</b>			
Eliane COGNOT	Bernadette CORJON	Jean-Paul PINAUD	Jean-Loup OUDIN
Jean-Marc SECQUEVILLE	Gratiane DES DORIDES	Sylvain PHILIPPOT	Annie GREGOIRE
Jean-Luc PICARD	Isabelle CAILLEAU	Véronique DAL PONT	Dominique DE WILDE
Raul DA SILVA BRAS	Dorothee GALOPIN	Monique PIOT	Maryse TRIPIER
Philippe MOREAU	Sophie MALGOURIS	Dominique DENIS	Guy BENTEO
Francis PERRIER	Michèle BERTRAND		